

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction, ni réserve à tout achat des prestations (« Les Services ») proposées par "MATH PLUS" (« Le Prestataire ») aux consommateurs (« Les Clients ou le Client »).

Le Client est le représentant légal de « L'élève », bénéficiaire des services proposés par le Prestataire.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées lors de l'entretien préalable à l'envoi du devis destiné au recueil des besoins du Client.

Le Client est tenu de prendre connaissance des caractéristiques principales des différentes prestations avant toute passation de commande.

Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction, ni réserve des présentes CGV.

Ces dernières pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

*61 69 Rue Camille Pelletan
"33150
Cenon
06 28 02 11 90
mathpluscenon@gmail.com*

ARTICLE 2 – COMMANDE : formation et durée du contrat

Le Client sélectionne les Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

- Après un premier entretien permettant de recueillir les besoins et de présenter les Services proposés, le Prestataire adresse un devis par mail, à la demande du Client, avec les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que la fiche d'inscription.

Une fois le devis accepté par le Client par retour de mail, un rendez-vous est proposé au sein de l'établissement avec le Prestataire pour compléter et signer la fiche d'inscription.

Cette fiche d'inscription détaille la formule choisie par le Client et ses modalités d'exécution.

- La commande est validée par la régularisation de cette fiche d'inscription par le Client.

Un planning des cours correspondant à la formule choisie est remis et signé par le Client.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après signature du contrat constitué par la fiche d'inscription et le planning des cours.

Math Plus se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS

Les prestations de soutien scolaire et d'accompagnement des élèves de la primaire à l'enseignement supérieur seront fournies, selon les modalités suivantes :

- pour les cours : groupe par niveau de cinq élèves maximum.
- pour les stages intensifs : groupe par niveau de six élèves maximum.

L'ensemble des Prestations est dispensé au sein de l'établissement situé 61 69 Rue Camille Pelletan

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen.

Le Prestataire propose différentes formules dont les conditions peuvent varier :

- Formule abonnement annuel : elle comprend un à plusieurs cours par semaine (hors vacances scolaires) sur la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année.

Le client s'engage à respecter les créneaux choisis lors de l'inscription pour toute la durée de l'abonnement.

- Forfait sans engagement : il s'agit d'un forfait d'heures utilisables dans une durée limitée à trois mois à compter de la date d'inscription.

Le planning des cours remis lors de l'inscription tient lieu d'engagement pour le Prestataire, comme pour le Client.

- Cours particulier à la demande, une formule sans engagement avec un règlement à la réservation du cours. Le planning est établi en fonction des disponibilités des enseignants.

- Un cours d'essai est également proposé sans engagement.

Article 4 – ABSENCE ET REPORT

Aucun remboursement n'intervient en cas d'annulation de la part du Client.

- En cas d'absence, l'annulation du cours peut intervenir 48 heures à l'avance. Dans cette hypothèse, un créneau de rattrapage sera proposé au Client dans la semaine en cours.
- En cas d'absence pour une raison médicale, un créneau de rattrapage sera également proposé au client, si est seulement si, le justificatif médical est transmis au Prestataire.

ARTICLE 5 – TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur l'offre tarifaire applicable au moment de l'enregistrement de la commande par le Prestataire.

Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité.

Le Prestataire se réserve le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais d'inscription et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur l'offre tarifaire du Prestataire.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, en ce compris les frais d'inscription et de gestion.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la validation de la commande.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, selon les modalités précisées à l'article 2 des présentes CGV, par chèque, virement ou espèces.

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception, sauf conditions particulières accordées par le Prestataire.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

Par dérogation expresse, des facilités de paiement peuvent être acceptées par le Prestataire pour la formule d'abonnement annuel et les forfaits sans engagement.

Pénalités de retard :

Toute somme non payée à son échéance ou tout règlement non conforme au montant donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard calculées sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des prestations ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€.

Ces pénalités sont calculées sur le montant hors taxes de la somme restant due et courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture et jusqu'au jour du paiement effectif sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le défaut de paiement à l'échéance entraînera après l'envoi d'un courrier de mise en demeure au Client, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par ce dernier au Prestataire.

Enfin, le défaut de paiement entraîne le droit pour le Prestataire de suspendre la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande.

ARTICLE 7 – DROIT DE RÉTRACTATION (Client Consommateur)

Lorsque le contrat est signé hors établissement, le Client consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation. (article L221-18 et suivants du code de la consommation)

Pour exercer son droit de rétractation, le Client consommateur doit notifier au Prestataire, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté soit par courrier électronique, soit par courrier postal.

Un modèle de formulaire de rétractation est annexé aux présentes conditions.

En cas de rétractation du Client consommateur dans le délai susvisé, le Prestataire remboursera toutes les sommes éventuellement versées par le Client, à l'exception des cours effectués au jour de la résiliation.

ARTICLE 8 - GARANTIES ET ASSURANCES

Le Prestataire s'engage à respecter le planning prévisionnel des cours fixé au moment de l'inscription.
En cas d'absence de l'enseignant, il s'engage à tout mettre en œuvre pour trouver un remplaçant afin de maintenir le cours dans les conditions prévues au contrat.
En cas d'impossibilité, le Prestataire proposera un autre créneau pour rattraper ce cours.

Le Prestataire est responsable des dommages qu'il pourrait occasionner lors de la réalisation de ses prestations. Il est tenu de réparer le préjudice lorsque c'est possible ou de mettre en jeu les assurances.

Le Prestataire garantit être titulaire des contrats d'assurance adaptés aux risques encourus en matière de Responsabilité Civile Professionnelle.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION DU CONTRAT

Les Prestations sont réalisées dans des délais déterminés en fonction de la formule choisie par le Client.

Toutefois, le Prestataire prévoit la possibilité de résilier le contrat en cas de déménagement ou de perte d'emploi en adressant une lettre de résiliation par courrier recommandé avec le justificatif du déménagement ou de la perte d'emploi.

Un préavis d'un mois est applicable.

De sorte que le contrat prend fin un mois après la réception de ce courrier recommandé.

Le remboursement interviendra pour la période non écoulée au jour de la résiliation effective pour la formule d'abonnement annuel et pour le forfait sans engagement.

Cette résiliation à l'initiative du Client emporte de plein droit le règlement des sommes dues à savoir :

- le règlement de l'intégralité des cours dus au jour de cette résiliation effective,
- les pénalités de retard de paiement éventuellement dues en application des présentes CGV,

ARTICLE 10 – IMPRÉVISION

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

ARTICLE 11 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être considérée comme défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un événement ou une cause de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, pandémie, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du Prestataire, les interruptions de service EDF supérieures à 2 jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie).

Dans les 5 jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie défaillante s'engage à le notifier à l'autre partie par e-mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la

preuve.

La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu.

Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de 15 jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts.

Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au Prestataire tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE – LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par le droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 - LITIGES

Tous les litiges résultant du présent contrat qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 14 - MÉDIATION

En cas de litige lié à l'exécution du présent contrat, le Client consommateur, peut saisir le médiateur de la consommation ci-après désigné dans les conditions suivantes :

- le consommateur justifie avoir préalablement adressé une réclamation écrite au Prestataire restée sans suite ou n'ayant pas aboutie à la résolution du litige,
- le Prestataire n'a pas déclaré de sinistre auprès de sa compagnie d'assurance.

Le recours au médiateur de la consommation est gratuit pour le client consommateur.

ARTICLE 15 - RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par le Prestataire.

Elles sont enregistrées dans son fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande.

Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est la société Math Plus représentée par Malika Majnani

L'accès aux données personnelles sera strictement limité à ce dernier.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par

contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Client soit nécessaire.

Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données (par exemple, adhésion du prestataire externe au «Privacy Shield», adoption de clauses types de protection validées par la CNIL, adoption d'un code de conduite, obtention d'une certification CNIL, etc.) lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse e-mail suivante : Mathpluscenon@gmail.com, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

ARTICLE 16 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- le délai de rétractation en cas de commande à distance;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

Annexe 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le client souhaite se rétracter de la commande passée à distance sauf exclusions ou limite du droit à rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de :

NOM DU PRESTATAIRE
"Numéro et rue (adresse du Prestataire de services)"
"Code postal (adresse du Prestataire de services)"
"Ville (adresse du Prestataire de services)"
Tel et mail

Je notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande de prestations de service ci-dessous :

- Commande du (date) :
- Numéro de commande :
- Nom du client :
- Adresse du client :

Signature du client